

ENTRETIEN AVEC BRUNE POIRSON, SECRETAIRE D'ETAT A LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

François Asselin et Guillaume de Bodard, Président de la Commission Environnement et développement durable, ont rencontré Brune Poirson afin de faire le point sur le Plan de soutien et d'investissement de la CPME et les suites à donner à la loi sur l'économie circulaire.

Le Président de la CPME a présenté les propositions de la CPME en matière d'environnement et de développement durable soulignant tout particulièrement le parti pris de la CPME de les ancrer tout particulièrement dans les territoires afin de :

- **Favoriser les démarches d'économie circulaire et réduire la dépendance énergétique de la France aux énergies fossiles**
 - o Baisser la fiscalité sur la vente de pièces de réemploi dans une logique de promotion de l'économie circulaire ;
 - o Favoriser le réemploi en baissant notamment le taux de TVA à 5,5% sur les activités de réparation de biens (vélos...);
 - o Soutenir un prix de rachat des matières premières issues du recyclage pour favoriser l'investissement dans l'économie circulaire et assurer la mise en place d'un mécanisme économique incitatif permettant de garantir un prix compétitif des matières premières recyclées par rapport au prix des matières premières vierges ;
 - o Mettre en place un soutien au fonctionnement pour rendre le bois déchet attractif en lui attribuant une valeur carbone pour le CO2 fossile non émis ;
 - o Soutenir économiquement la cogénération pour la valorisation énergétique des déchets bois.

- **Encourager les investissements liés à la transition écologique**
 - o Rendre déductibles des charges sociales acquittées ou reportées, durant la période de confinement, les dépenses directement liées à la transition écologique ;
 - o Etendre le taux réduit de TVA à toutes les activités concernant la transition écologique
 - o Amortir les dépenses de conseil, d'accompagnement et de formation liées à la RSE et à la transition écologique pour garantir l'employabilité des salariés et accélérer le « basculement » des activités économiques.

- **Inciter à la rénovation énergétique des bâtiments**

- Mettre en place un « PGE vert » permettant aux entreprises de bénéficier de « prêts rénovation énergétique » garantis par l'Etat, à hauteur maximale de 3 mois de chiffres d'affaires, amortissables sur 5 à 7 ans ;
 - Réouvrir le CITE à l'ensemble des ménages et non plus seulement aux catégories intermédiaires, mesure bénéficiant à l'ensemble du territoire favorisant ainsi l'emploi local.
- **Développer l'ancrage économique territorial**
- Améliorer les infrastructures routières pour les rendre éco-compatibles (diminution du bruit, éclairage smartgrid, récupération des métaux lourds) ;
 - Généraliser la « stratégie du bon achat » utilisant la commande publique comme outil de développement des entreprises du territoire ;
 - Créer un « crédit d'impôt production en France » sur le modèle du Crédit Impôt Recherche (CIR).

La ministre a salué le pragmatisme et le caractère très concret des propositions de la CPME et souligné l'importance que représente l'implication des TPE-PME françaises dans la transition écologique.

Guillaume de Bodard a quant à lui présenté la position de la CPME sur la loi sur l'économie circulaire. La Confédération est convaincue que l'économie circulaire constitue un **levier de compétitivité pour les TPE-PME et de création d'emplois** dans les territoires. La CPME a **accueilli avec intérêt la loi économie circulaire, ambitieuse** en faveur de la réduction des déchets et de la préservation des ressources naturelles. De nombreux points positifs ont été soulignés comme la promotion de l'écoconception, l'amélioration des taux de collecte et de recyclage, la valorisation d'un modèle économique effectivement présent dans les démarches volontaires des entreprises, opportunités en termes d'emplois, etc.

Un échange fructueux s'est tenu notamment sur la gouvernance des REP, les missions et la composition de la future commission inter-filières REP dont la CPME a salué la mise en place. Cette instance doit être pleinement mobilisée et constituer une véritable instance de dialogue favorisant les synergies. Des sujets tels que la relation éco-organismes-sous-traitants devront y être abordés. La CPME salue la mise en place de comités de parties prenantes au sein des éco-organismes. Ce comité doit permettre la bonne représentation des acteurs.

Enfin, un point a été fait sur les travaux de la CPME sur la RSE et l'attention portée à la révision de la directive sur le reporting extra-financier, engagé au niveau européen. Le Président de la CPME a rappelé que pour être déployée largement au sein des PME, la RSE doit être incitative, volontaire et sectorielle.

A la fin de cette entrevue, la ministre et le Président de la CPME ont convenu d'un prochain RDV en septembre.